

Offre de relecture de contrats commerciaux

Offre de lancement : relecture offerte par votre partenaire Hiscox

Foire aux Questions

1. En quoi consiste cette offre exactement ?

En partenariat avec Captain Contrat, Hiscox propose à vos clients de faire relire leurs contrats commerciaux. Votre client peut soumettre son contrat à un avocat spécialisé en droit commercial, pour s'assurer que ce contrat protège et défend correctement ses intérêts.

L'intérêt pour votre client : pérenniser son activité en encadrant correctement ses relations commerciales.

L'intérêt pour vous : renforcer encore votre relation avec vos clients ou vos prospects, en leur proposant une vraie aide opérationnelle, fiable, efficace et économique.

2. Quelles sont les modalités de l'offre ?

A l'occasion du lancement, Hiscox sponsorise à 100% ces relectures, qui seront ensuite au tarif public de 199€ HT.

- L'offre comprend la relecture d'un contrat commercial, d'une longueur maximale de 20 pages (police 12), transmise en format éditable.
- L'avocat s'engage à annoter et commenter le contrat en 48h ouvrées.
- Votre client peut ensuite échanger par écrit en illimité avec l'avocat, sur sa relecture.

3. À quels clients puis-je la proposer ?

A tout assuré Hiscox ayant souscrit un Contrat Responsabilité Civile Assurance professionnelle (hors RC Tourisme et sécurité et délégations).

4. Mon client peut-il faire relire n'importe quel contrat ?

Seuls les contrats commerciaux sont éligibles à cette offre. En voici la liste exhaustive : Conditions Générales de Vente et Conditions Générales d'Utilisation, contrat de partenariat, de prestation de service, de sous-traitance, d'apport d'affaire, de distribution, d'agent commercial, de prestation informatique, de logiciel SaaS, de franchise ou encore contrat de formation.

Si votre client souhaite faire relire un autre type de contrat, un avocat Captain Contrat lui proposera un tarif forfaitaire sur devis, suite à un premier échange gratuit et sans engagement.

5. Une fois la relecture réalisée, et si cela s'avère nécessaire, mon client peut-il faire réécrire son contrat par un avocat ?

Il peut bien évidemment se faire accompagner par l'avocat Captain Contrat qui aura réalisé sa relecture. L'avocat lui proposera alors un tarif forfaitaire pour réaliser cette prestation de rédaction.

6. Qui est Captain Contrat ?

Captain Contrat est le premier acteur français des services juridiques en ligne à destination des TPE-PME. Ils accompagnent près de 20 000 dirigeants sur l'ensemble de leurs besoins, qu'il s'agisse de simples démarches administratives, de droit social, de contrats commerciaux, RGPD etc. Grâce à leur plateforme en ligne et leur communauté d'une centaine d'avocats partenaires, Captain Contrat rend le droit plus accessible : les besoins juridiques des dirigeants sont traités plus vite, et à moindre coût, par des experts.

7. Qui sont les avocats qui vont effectuer ces relectures ?

Au sein du réseau d'avocats partenaires de Captain Contrat, Hiscox et Captain Contrat ont sélectionné des avocats spécialisés en droit commercial et réputés pour la qualité de leurs prestations.

8. Quel est le tarif public de l'offre ?

Passée la période de sponsoring, la relecture d'un contrat commercial sera accessible à vos clients au tarif de 199€ HT.

9. Comment effectuer la mise en relation ?

- Vous pouvez communiquer à votre client la plaquette de l'offre, disponible dans votre espace courtier.
- Ou tout simplement leur envoyer le lien vers l'offre Captain Contrat : <https://entrepreneurs.captaincontrat.com/document/hiscox>

10. A qui puis-je poser mes questions sur l'offre ?

Coordonnées chez Captain Contrat : partenariat@captaincontrat.com / 01 83 81 67 25

DÉCOUVREZ L'OFFRE EN LIGNE >